



Bulletin d'Informations Municipales n°24

Vendredi 29 mai 2015

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la
Mairie - 22200 Plouisy
Mail :
accueil@mairie-plouisy.fr
Site :
www.mairie.plouisy.fr

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h 30
à 17h (fermée le mardi
après-midi)
Le samedi de 8h30 à
12h15. (Sauf Juillet et
Août)

Permanences des élus (sur rendez-vous)

- **R. GUILLOU** :
Samedi de 10h à 12h
- **M. LE PESSOT** : Jeudi
de 10h à 12h
- **M-A DELABBAYE** :
Mardi de 10h à 12h
- **G. LEFEBVRE** :
Mercredi de 10h à 12h
- **F. GUILLEUX** :
Jeudi de 14h à 16h
- **J-C LE BRAS** :
Vendredi de 14h à 17h
Bibliothèque :
02 96 44 16 51

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87
Dentiste :
02 96 43 85 85
Kiné :
02 96 44 24 53

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la
pharmacie de garde

Taxis

ROUE Taxi :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales tous les deux semaines) :
Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la
mairie de Plouisy

Elimination de 100 choucas des tours

Une importante colonie de choucas des tours a élu domicile à Plouisy. Entraînant de nombreuses plaintes des cultivateurs dont les cultures sont attaquées et des particuliers dont les cheminées sont bouchées par les nids. Une demande de régulation de l'espèce, appuyée par 43 plaintes individuelles, a été transmise à la préfecture au printemps 2014 pour que les chasseurs soient autorisés à en éliminer un certain nombre. Par courrier du 3 juillet 2014, la préfecture avait refusé cette autorisation. Mais le dossier a évolué et bonne nouvelle, le préfet vient de prendre un arrêté autorisant l'élimination de 100 choucas sur notre commune. Le lieutenant de louveterie Gérard Thomas a été chargé de cette mission. L'élimination commencera début juin, selon un protocole défini avec les responsables de l'opération. Il faut donc s'attendre à entendre quelques tirs.

Visite de quartiers

La prochaine visite de quartier aura lieu le samedi 13 juin dans les quartiers de Pors Min (à 10 heures à l'abribus), le Godin (à 10 h 30 à l'entrée de la route de Placen Brizec), Rumarquer (à 11 heures près du lavoir) et Goas Hamon à 11 h 30.

Conférence Léontine Le Gall

Alain PRIGENT, historien, qui vient de publier un ouvrage intitulé « les fusillés, 1940-1944 », évoquera « la répression contre le parti communiste clandestin dans la région de Guingamp en 1943 ». Léontine LE GALL, un parcours exemplaire, le jeudi 04 juin à 20h30 à la salle des associations. Gratuit. Renseignements au 02 96 44 16 51.

Inscription pour le concours communal 2015 de fleurissement, jardinage au naturel, Embellissement

5 catégories : maison avec jardin (- de 1000m2) ; grand jardin (+ de 1000m2) ou parc ; Façade (balcon, terrasse, mur, fenêtres) ; potager fleuri ; ferme et bâtiments agricoles fleuris

VISIBLE OU NON DE LA RUE : l'idée du concours est de valoriser les efforts que font les habitants pour embellir leur propre cadre de vie et en même temps d'en faire profiter les autres (passants, voisins, randonneurs...).

Le bulletin d'inscription est disponible en mairie à partir du 18 mai, à compléter et à déposer à la mairie pour le 31 Mai.

Nombreuses sont les jolies propriétés fleuries et verdoyantes à Plouisy, n'hésitez pas à vous inscrire.

Prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire

L'été est le moment de l'année où chacun profite des activités et des loisirs en extérieurs : baignade à la mer ou la piscine, balade en forêt... C'est aussi, la période où les risques de noyade et ceux au soleil sont les plus élevés. Afin de passer un été en toute sérénité et sécurité, L'institut national de prévention et d'éducation de la santé (Inpes) met à votre disposition des supports d'information en mairie.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Encore un mois pour donner votre avis sur l'eau, les inondations et le milieu marin ! Près de 2 000 personnes ont répondu à la consultation organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Vous pouvez encore donner votre avis jusqu'au 18 juin 2015. Le public et les acteurs sont consultés sur deux plans d'actions pour les années 2016 à 2021 : la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau définie par le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Tout citoyen ou groupe de citoyens peut prendre part à cette consultation en répondant au questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr. Il peut également adresser sa contribution par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr ou par courrier au secrétariat technique du bassin – Agence de l'eau Loire-Bretagne – 9 avenue Buffon – CS36339 – 45063 Orléans Cedex2. Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'Etat les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions.

Affaires scolaires

CAP Sports n'assurera pas ses activités sportives les 17 et 24 juin ainsi que le 1^{er} Juillet prochain.

Centre de Loisirs

Une réunion publique d'information aura lieu le vendredi 5 juin à 20h00 à la Salle Lann-Vihan.

Campagne de fauchage

Actuellement elle se déroule dans les secteurs suivant : Route de St Laurent, Ruscol, Coajou Baslan, Kermarc, Keravel, Kerlast, Pen Ar Run, Goarnédén, Kerjagu.

Changement de jours des ordures ménagères

A compter du 1^{er} Juin prochain, la collecte se fera tous les 15 jours dès 6h00, le mardi pour la partie urbaine, et le lundi hors agglomération. Pour plus d'informations : http://www.mairie-plouisy.fr/IMG/pdf/Communication_dechets_2015

Choucas

Les personnes qui ont connaissance de lieu très fréquenté par des choucas (Talus, Bois, Cheminée ...) Merci de bien vouloir le signaler à la mairie.

Etat civil

Naissance : Tyron Yves Robert TEXIER COJEAN, né le 18 mai 2015 à Pabu, 5 rue Léontine Le Gall

Mariage : Morgane BAILLY et Jérémy LE MOIGNE, le 16 mai 2015, 12 Le Lan

Vie des associations

Calendrier des fêtes

Juin	Samedi 06	Foot	Tournoi de l'école de foot	Stade Guy Lozahic
	Vendredi 12	Foot	AG	Salle Asso
	Dimanche 21	Amicale Laïque et Parents d'élèves	Kermesse	Salle Lann Vihan + cour de l'école
	Samedi 27	Comité d'animation et club de tennis	Repas + Feu de la St Jean	Boulodrome

Handball- Journée Familles

Le club organise sa journée familles le samedi 06 juin. Il s'agit du dernier moment fort de l'année : matchs amicaux entre nous l'après-midi ; tout le monde est convié à y participer : les licenciés bien sûr, mais aussi les familles et les amis (n'ayez pas peur, c'est pour le « fun »). A l'issue de ces rencontres, se déroulera notre assemblée générale, il s'agit d'un rendez-vous très important pour toute association, il est donc plus que souhaité que tout le monde y assiste !

Nous finirons cette journée par un apéritif et un « barbeuc » offerts par le club. Vous pouvez apporter de quoi grignoter pour l'apéro. Merci de votre présence nombreuse.

Sports

Plouisy Rando

- Le mercredi 04 juin, sortie au lac de Guerlédan, balade organisée par PLOUISY RANDO
- Le jeudi 11 juin, sortie à Tréguier, balade organisée par Andrée et Daniel GIBOIRE

Football : Ils sont champions !



La victoire pour l'équipe A était indispensable. Dès la 2^{ème} minute Alex MOISAN ouvrait le score, ce qui a libéré les joueurs, l'entraîneur, les dirigeants et le public venu en nombre encouragé les Plouisyens. En deuxième période, Titouan BRÉBANT et Benoît PORHEL ont terminé le travail d'une saison extraordinaire, suite à une montée de la 2^{ème} à la 1^{ère} division sous les ordres de Jérôme LE DENMAT puis de Christophe GUIZOUARN. Ce travail d'équipe a permis cette année une montée en promotion d'Honneur que le Club attendait depuis 38 ans.

Toutes nos félicitations aux joueurs, au président Bernard LE GAC et à son équipe de bénévoles.

LE SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS A COMPTE DU 1^{er} JUIN LA COLLECTE DES DÉCHETS

La réorganisation du service de collecte des déchets, à compter du 1^{er} juin 2015, permettra d'optimiser et de gagner en efficacité : 3 bennes à ordures ménagères seront nécessaires, contre 4 actuellement.

En raison de l'augmentation des tonnages de la collecte sélective (plastiques, papiers, métal...), le volume des déchets ménagers a sensiblement diminué.

Cette réorganisation permettra de diviser par 2 le nombre de circuits de prélèvement des ordures ménagères à compter du 1^{er} juin 2015, ils seront réalisés tous les quinze jours (excepté dans le centre-ville de Guingamp).

Une partie du personnel sera réaffecté : des missions nouvelles seront créées. Ainsi, un ambassadeur du tri sera mis à disposition des usagers pour rappeler les modalités et le respect des consignes de tri, la nouvelle déchèterie fonctionnera avec 3 gardiens au lieu de 2 actuellement.

La collecte des déchets en porte à porte sur tout le territoire de Guingamp Communauté, se fera, selon les calendriers de collecte distribués dans chaque foyer en début d'année et les horaires seront les suivants : 6h00 – 13h30.

Rappelons que Guingamp Communauté met à disposition gratuitement pour chaque foyer : un conteneur à couvercle gris destiné à recevoir les ordures ménagères dites résiduelles, un conteneur à couvercle bleu ou jaune destiné à recevoir les papiers, journaux, magazines, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques et aérosols, bouteilles et flacons plastiques, godets et barquettes plastiques de jardinerie, pots de yaourts et assimilés, barquettes alimentaires, emballages souples et sacs plastiques.

Ces conteneurs doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés par les usagers.

Le calendrier des collectes distribué dans tous les foyers précise les jours de collecte pour chaque flux. Au verso de ce calendrier figure le mémo tri qui précise quels déchets sont à déposer dans le conteneur bleu ou jaune.

La collecte des déchets ménagers triés, en porte à porte a été mise en place pour favoriser et inciter le tri de ces déchets afin de préserver nos ressources naturelles.

Les coûts à la tonne :

	collecte	Traitement	TOTAL
Ordures ménagères	132.50	116.60	249.10
Collecte sélective	132.50	25.00	157.50
Verre	23.65	0.00	23.65

• LE RAMASSAGE DES DECHETS

Les conteneurs doivent être déposés en bordure de chaussée pour 6h00 le matin, le jour de la collecte. Une fois vidés, les bacs doivent être ramassés le jour de collecte, en tout état de cause ils doivent être retirés du domaine public.

Les déchets doivent être présentés exclusivement dans les bacs mis à disposition par Guingamp Communauté.

Lorsque le nombre de personne évolue dans le foyer, le volume de vos bacs n'est parfois plus adapté, il pourra en être de même lors du passage tous les 15 jours. Dans ce cas, vous devrez contacter Guingamp Communauté afin que vos bacs soient remplacés. Nous vous apporterons une vigilance particulière pour que votre dotation en conteneurs corresponde à votre production de déchets. Depuis 2011 date de mise en place du monoflux (collecte en mélange) les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 9 %, ceux du sélectif ont augmentés de 12 % et le verre de 4 %.

Ces performances peuvent encore être améliorées, mais votre concours est nécessaire. Alors poursuivons ensemble nos efforts pour le respect de l'environnement. Trier a du sens, c'est donner une seconde vie aux emballages, mais aussi préserver les ressources naturelles, économiser l'énergie et créer des emplois.

QUE DEVIENNENT LES MATÉRIAUX TRIÉS

✓ Les emballages en plastique

Les bouteilles et flacons en plastiques opaques (ex : bouteilles de lait, flacons de shampoing...) sont triés et broyés pour former des granulés prêts à l'emploi. Ces granulés servent à fabriquer de nouveaux flacons, des tuyaux, des bancs, des pots de fleurs, des bidons, des poubelles...

Les bouteilles en plastiques transparents (ex : bouteilles d'eau) sont filées. Elles serviront à fabriquer de nouvelles bouteilles d'eau, des vêtements en fibre polaire, du rembourrage d'anoraks, d'oreillers, de couettes, de la moquette, des panneaux d'isolation acoustique...

50 % des bouteilles d'eau triées redeviennent des bouteilles d'eau.

Avec 27 bouteilles d'eau on fabrique un pull polaire et avec 2 bouteilles, on fabrique une écharpe.

Chaque tonne de plastique recyclé fait économiser entre 600 et 800 kg de pétrole brut.

✓ Les emballages en métal

Le métal est séparé des autres déchets par un électroaimant.

☞ Le métal est ensuite fondu à haute température, il présente ainsi les mêmes caractéristiques que le métal de première fusion. L'acier entre dans la fabrication des automobiles, de l'électroménager, du mobilier, des bâtiments, des emballages ...

☞ La fabrication d'une tonne d'acier à partir de déchets en métal trié permet d'économiser 1.5 tonne de minerai de fer, 0.5 de coke (combustible), 70 % d'énergie et 40 % d'eau.

L'aluminium sert à fabriquer des pièces de voitures, des tondeuses ou des perceuses, des lampadaires de jardin, des montants d'étagères, des radiateurs et des emballages. L'aluminium recyclé est particulièrement économique : il nécessite vingt fois moins d'énergie pour sa fabrication.

Avec 670 canettes en aluminium, on fabrique un VTT, avec 19 000, une voiture.

☞ Une tonne d'aluminium recyclé permet ainsi d'économiser l'équivalent d'une année de consommation électrique de trois personnes.

✓ Les papiers

Les papiers récupérés sont malaxés et réduits à l'état de fibres.

☞ Après homogénéisation et désencrage, la pâte peut être réutilisée pour la production de papiers ou cartons.

Les briques alimentaires sont transformées en mouchoirs en papier, en essuie tout, en enveloppe marron...

Les cartonnettes deviennent du carton d'emballages. Chaque tonne de papier recyclé = 2.6 tonnes d'économie de bois et représente la consommation d'eau d'un individu pendant 5 mois.

- COLLECTE DES DÉCHETS

Optimisons la collecte : regroupons nos conteneurs

Moins d'arrêt ⇨ **moins de manutention** ⇨ **économie de carburant** ⇨ **Diminution des coûts**

Dans les impasses : La règlementation interdit les marches arrière pour la collecte des déchets, vous devez dans ce cas envoyer vos conteneurs aux points de regroupement qui vous ont été indiqués

- COLLECTE DU VERRE

Le verre ménager (bouteilles, pots et bocaux sans couvercle) quant à lui est à déposer dans les points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire ou à la déchèterie.

Trop de verre est encore retrouvé dans les conteneurs d'ordures ménagères.

Une fois collecté, ce verre est livré chez le verrier, il se recycle à l'infini (chauffé, le calcin prend toutes les formes souhaitées et redevient une bouteille ou un bocal).

1 tonne de verre recyclé = 660 kilos de sable économisés

- COLLECTE DES TEXTILES

Dans un souci de démarche d'économie sociale et solidaire de proximité, les textiles peuvent désormais être déposés dans les conteneurs mis en place par RETRITEX sur le territoire de Guingamp Communauté. Ils doivent être propres, emballés dans des sacs plastiques, ils seront acheminés vers le centre de tri de Pontivy. Les chaussures doivent être liées par paire.

10 % seront revendus à bas prix en boutique sur le bassin de vie de Pontivy ; environ 50 % de la collecte sera envoyé en Afrique ; 30 % sera destiné à la réalisation de tapis, moquettes, isolation de véhicules... ; 10 % destiné en chiffon d'essuyage.

- COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Pour réduire toujours plus le volume des ordures ménagères, le compostage individuel reste un excellent moyen de valoriser les déchets fermentescibles (reste de repas). Guingamp Communauté poursuit l'opération de mise à disposition, par le biais d'une convention, de composteurs individuels. Moyennant une somme de 15 €, des kits « **compostage** » composés : d'un composteur, d'un bio seau, d'un outil mélangeur et d'un guide de compostage sont fournis par la collectivité aux habitants soucieux de la protection de leur environnement et disposant d'un jardin.

Ces composteurs permettent de composter les déchets de cuisine mélangés à ceux du jardin. En optant pour le compostage vous participez à la réduction des déchets et vous allégez le coût de traitement des ordures ménagères pour la collectivité.

Pratiquer le compost à domicile vous permettra de supprimer le problème d'odeur et de volume de vos conteneurs à ordures ménagères résiduelles (- 40 %).

Pour toute demande, il vous suffit de contacter Guingamp Communauté afin de vous inscrire sur liste d'attente. La distribution de composteur se fera en fonction du nombre de réservation.

- DÉCHÈTERIE

La nouvelle déchèterie de Kerhollo, sur la commune de St-Agathon, vous accueillera tous les jours sauf les mardis et dimanche de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 (**novembre à mars**), 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45 (**avril à octobre**). Cet équipement plus spacieux et plus sécurisé, respectant les nouvelles normes sera plus fonctionnel, il apportera plus de confort pour le dépôt de vos déchets. Elle vous permet de déposer :

- Les cartons (gros cartons bruns)
- Le verre (bouteilles, bocaux, pots)
- Les déchets dangereux des ménages (produits d'entretien, détergents, solvants, acides, colles, décapants, vernis, peintures, produits phytosanitaires, radiographies ...)
- Les huiles végétales (de friture)
- Les batteries, piles, accumulateurs
- Les extincteurs, les bouteilles de gaz vides
- Les déchets verts (gros branchages, tailles fines de haies et d'arbustes, tonte de gazon)
- Les gravats inertes issus du bricolage familial (déchets de démolition, cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, céramique, terre, carrelage, briques, briques plâtrières, laine de verre ...)
- La ferraille
- Les huiles minérales (de vidange)
- Le polystyrène (caisse de polystyrène propre et polystyrène de calage)
- Les lampes (tubes fluorescents ou néons, lampes fluo compactes dites basse consommation, lampes sodium ...)
- Les grands films plastiques
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) petits et gros appareils électroménagers froids et hors froids, écrans, ordinateurs, télévision ...
- Le bois (palettes, cageots, poutres, portes, chutes de menuiseries ...)
- Les encombrants (matelas, sommiers, canapés, fauteuils ...)
- Le plâtre (carreaux, plaques, dalles de plâtre ...)
- Les cartouches d'imprimante, les toners, les téléphones portables
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des personnes en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants)
- Les textiles, linges de maison, chaussures, sacs propres et secs (en bon état ou usagés, déchirés) emballés dans des sacs plastiques
- Les déchets recyclables